

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0016574

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 2701 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ZERHOUNE DRISS

Date de naissance : 01/03/1953

Adresse : Rue BANAFSAT - HAY RAHA CASA

Tél. : 06 9b 80 18 063 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/10/2022

Nom et prénom du malade : DR. ZERHOUNE DRISS Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : ALD ALC Pathologie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 21 OCT. 2022

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Chèque et signature du Médecin attestant le paiement des honoraires
13/10/1892	Cas		G. 21	CLINIQUE CARDIOLOGIQUE CASA-CAS 198 07 06 20, Rue de France Ville Gasse Casse Chambre 22 98 07 06 CASA-CH 22 98 07 06 Mairie - 01
13/10/1892	Cas		G. "CLINIQUE CARDIOLOGIQUE CASA-CAS 198 07 06 20, Rue de France Ville Gasse Casse Chambre 22 98 07 06 CASA-CH 22 98 07 06 Mairie - 01	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture ASA OASIS
Pharmacie des OASIS Mme. LAURENT Boulevard de l'Espérance CS 33 179 00 SAINT OMER Casualta	13/10/22	177,90 20,30 Total : 198,20 Date : 13/10/22
	13/10/22	776,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553	B	Coefficient des travaux
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس

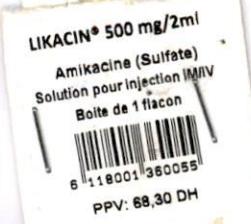
CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle
Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique
Coro-Scanner / 128 barrettes

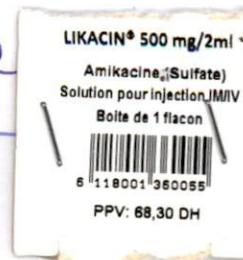


الدكتور
Dr. Mohamed ALLAOUI
CARDIOLOGUE

DES de Cardiologie
et
Pathologie Vasculaire
de la Faculté
de
Médecine de PARIS
Ancien Interne
des
Hôpitaux de NANCY
Membre de la Société
Française de Cardiologie



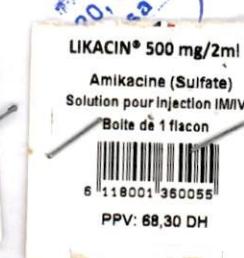
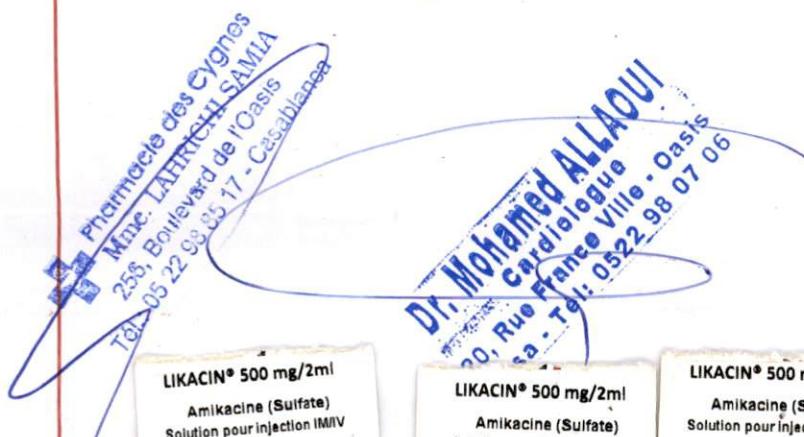
Le : 13.10.22



2^م Zerhouane Dr ss

• Baguette 500 mg (i.v.) x 31 129,40
n° 09 btes x 9

• Likacline 500mg (i.v.)
n° 09 btes 68,30 x 9



20, زنقة فرنس قيل - وازيس - الدار البيضاء 20000

Tél. : 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25 - GSM : 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72

E-mail : clinique_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084

N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :

BACQURE®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes sur votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

BACQURE® 500 mg/500 mg.

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

	Par flacon
- Imipénème (DCI) (stérile).....	530,10 mg
Equivalent à 500,00 mg d'imipénème anhydre.	
- Cilastatine (DCI) sodique stérile	530,70 mg
Equivalent à 500,00 mg de cilastatine.	
- Excipient: Bicarbonate de sodium.	

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution pour perfusion.

d) PRESENTATIONS

Boîte unitaire de 1 flacon de 30 ml.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

ANTIBACTERIENS A USAGE SYSTEMIQUE DE LA FAMILLE DES CARBAPENEMES (CODE ATC : J01DH51).

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient.
Chez l'insuffisant rénal :

Patients dont le poids est > 70 kg :

Pour déterminer la dose réduite chez les rénales :

1. La dose quotidienne totale (c'est-à-dire 4000/4000 mg), habituellement appliquée à une clairance rénale normale, devra être choisie.

2. Le schéma posologique approprié, à dose réduite, est sélectionné à partir du tableau ci-dessous en fonction de la clairance de la créatinine du patient. Pour les durées de perfusion, cf Mode d'administration.

PPV : 129DH40

Clairance de la créatinine (ml/min/1,73 m ²)		
41-70	21-40	6-20
Dose en mg (intervalle en heures)		
500/500 (8)	250/250 (6)	250/250 (12)
500/500 (6)	500/500 (8)	500/500 (12)
750/750 (8)	500/500 (6)	500/500 (12)

Patients dont le poids est < 70 kg :

La dose à administrer doit être adaptée en fonction du poids du patient. Pour les patients dont la clairance de la créatinine est ≤ 5 ml/min/1,73 m², il est préférable de n'utiliser ce médicament que lorsqu'une hémodialyse est instaurée dans les 48h.

Patient hémodialysé :

Compte tenu de l'épuration par la dialyse de l'imipénème et de la cilastatine, le médicament doit être administré après chaque séance de dialyse, puis toutes les 12 heures. Ces patients, et plus particulièrement ceux qui ont des antécédents neurologiques, doivent être surveillés avec attention.

Les données sont insuffisantes actuellement pour recommander l'utilisation de ce médicament chez les malades sous dialyse péritonéale.

Chez l'enfant :



PHARMACIE DES CYGNES

256 route de l oasis

R.C :251344

Patente:34751401

T.V.A :

Tél :0522988517

Le 13/10/2022

FACTURE N°68932

N° ICE : 000521554000017

MR ZERHOUANE DRISS

N° IF :

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
9	LIKACIN 500G/2ML BTE 1 FL	68,30	614,70	40,21	7,00
9	BACQURE 500 / 30ML INJ	129,40	1 164,60	76,19	7,00

TOTAL T.T.C :

1 779,30

Nbr Articles	TVA 7% Base :	1 779,30	Montant : 116,40	TVA 20% Base :	Montant
--------------	---------------	----------	------------------	----------------	---------

Arrêté la présente facture à la somme de :

Mille Sept Cent Soixante-dix Neuf DIRHAMS et 30 centimes.



مصحة أمراض القلب الدار البيضاء - الوازيس CLINIQUE Cardiologique Casa-Oasis

Cardiologie / Cardiologie Interventionnelle / Radiologie Vasculaire Interventionnelle

Chirurgie Cardio Vasculaire et Thoracique

Coro-Scanner / 128 barrettes

الدكتور محمد علاوي

Dr. Mohamed ALLAOUI

CARDIOLOGUE

DES de Cardiologie
et

Pathologie Vasculaire
de la Faculté
de

Médecine de PARIS
Ancien Interne
des

Hôpitaux de NANCY
Membre de la Société
Française de Cardiologie

19.10.22

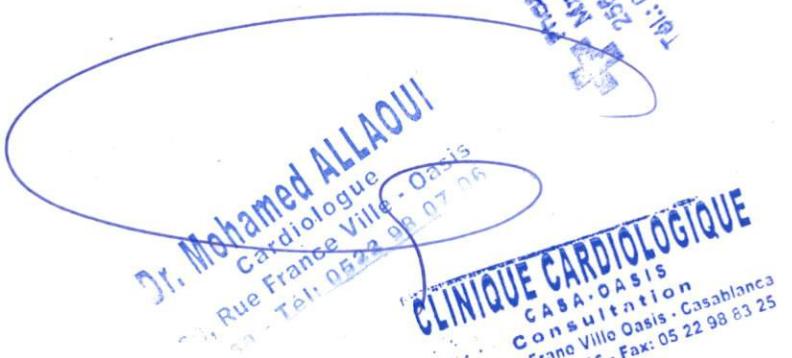
9^e Zerhouane DRIS

129,40 x 6

Bague Roug 10

776,40

n° 06 b



20, Rue France Ville - Oasis - CASABLANCA 20000، زنقة فرنس فيل - وازيس - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 98 75 75 / 05 22 98 07 06 / 05 22 99 49 72 - Fax : 05 22 98 83 25 - GSM : 06 72 29 45 14 - 06 72 29 47 13 - 06 72 29 48 72

E-mail : clinique_cardiologique@hotmail.com - Patente : 34788311 - C.N.S.S : 7379622 - I.F. : 01006967 - I.C.E : 001750502000084

N° Cpte : 190 780 21211 430 4969 0009 74 Banque Centrale Populaire - Casablanca



PHARMACIE DES CYGNES

256 route de l oasis

R.C :251344

Patente:34751401

T.V.A :

Tél :0522988517

Le 19/10/2022

FACTURE N°68932

N° ICE : 000521554000017

N° IF :

MR ZERHOUANE DRISS

ICE N° :

Qté	Désignation	PPV Unitaire	Total BRUT	Dont TVA	% Taux
6	BACQURE 500 / 30ML INJ	129,40	776,40	50,79	7,00
TOTAL T.T.C :					776,40

Pharmacie des Cygnes
Mme. LAHRICHI SAMIA
256, Boulevard de l'Oasis
Tél: 05 22 98 85 17 - Casabla.ca

Nbr Articles	TVA 7% Base :	Montant :	TVA 20% Base :	Montant
	776,40	50,79		

Arrêté la présente facture à la somme de :
Sept Cent Soixante-seize DIRHAMS et 40 centimes.